

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 avril 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 8 avril 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of April 8, 2024.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mars 2024, à 19 h, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular Borough council sitting held on March 4, 2024, at 7 p.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244911001

Que le conseil accorde une subvention avec convention à l'organisme à but non lucratif qui administre les piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit Piscine Thorndale inc. pour un montant de 41 000 \$, taxes incluses, payable à même le budget de fonctionnement 2024, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer la convention avec l'organisme au nom de l'arrondissement.

That the council grant subsidies with agreements to the non-profit organization who manages neighbourhood pools on the Borough of Pierrefonds-Roxboro territory, Piscine Thorndale inc. for an amount of \$41,000, taxes included, paid from the 2024 operating budget, in order to cover the fixed administrative fees, maintenance and minor work costs. That Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, be authorized to sign the agreement with the organization on behalf of the Borough.

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244911002

Que le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2024 au montant de 53 580 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2024, pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose. Que soit approuvée une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 53 580 \$, taxes incluses, et autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville.

That the Borough Council grant a service contract to the non-profit organization Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) for the 2024 season in the amount of \$53,580 from the 2024 operating budget for the management and enhancement of des Anciens-Combattants park (formerly named marina of Pierrefonds-Roxboro) located at 155, rue Rose. That be approved a service agreement between the organization and the Ville de Montréal, thus establishing the terms and conditions of the contract at a maximum amount of \$53,580, taxes included, and authorize Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, to sign the agreement on behalf of the City.

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244911003

Que le conseil d'arrondissement autorise l'octroi d'une subvention avec convention au montant maximal de 10 000 \$ pour la saison 2024 à Tennis Roxboro pour l'entretien de cinq (5) terrains de tennis en terre battue pour la saison estivale 2024, à même le budget de fonctionnement 2024. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, soit autorisé à signer la convention au nom de la Ville.

That the Borough Council authorize the granting of a subsidy with agreement in the maximum amount of \$10,000 for the 2024 season to Tennis Roxboro for the maintenance of five (5) clay tennis courts for the 2024 summer season, from the 2024 operating budget. That Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations or its representative, be authorized to sign the agreement on behalf of the City.

20.04 Appel d'offres sur invitation

CA Direction des travaux publics - 1249916004

Que le conseil octroie le contrat ST-24-08 au plus bas soumissionnaire conforme, Location d'équipement Battlefield au montant forfaitaire de sa soumission, soit : 67 021,92 \$, taxes incluses, pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que le conseil d'arrondissement autorise une dépense de 67 021,92 \$, taxes incluses, à même le surplus budgétaire.

That the council grant contract ST-24-08 to the lowest compliant tenderer, Location d'équipement Battlefield for the set price of its tender, to wit: \$67,021.92, taxes included, for self-priming pumps with trailer for the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That the Borough Council authorize an expense of \$67,021.92, taxes included, from the budgetary surplus.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1249916005

Que le conseil octroie le contrat 24-20373 à Sodem inc. au montant de sa soumission, soit : 201 078,64 \$, taxes incluses, pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour les périodes estivales 2024 et 2025 avec une saison en option de renouvellement, soit pour la période estivale 2026. Que le conseil d'arrondissement autorise une dépense totale de 221 071,55 \$, taxes incluses, dont 201 078,64 \$, taxes incluses pour le contrat de l'entrepreneur et 19 992,91 \$, taxes incluses, pour les contingences.

That the council grant contract 24-20373 to Sodem inc. in the amount of its tender, to wit: \$201,078.64, taxes included, for technical services for two swimming pools in the Borough of Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest and Versailles), including opening, closing and water quality control, for the 2024 and 2025 summer periods, with a renewal option for one season, for the 2026 summer period. That the Borough Council authorize a total expense of \$221,071.55, taxes included, to wit \$201,078.64, taxes included for the contractor's contract and \$19,992.91, taxes included, for the contingencies.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155007

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux (2) billets « Or » au coût total de 400 \$, à même le budget de fonctionnement 2024, pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien qui aura lieu le jeudi 18 avril 2024 et autoriser madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques et madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, à y assister.

That the Borough council authorize the purchase of two (2) "Gold" tickets at a total cost of \$400, from the 2024 operating budget, for the annual benefit evening at Salle Pauline-Julien to be held on Thursday, April 18, 2024, and authorize Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques district, and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse district, to attend this event.

20.07 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936005

Que soit annulé le processus d'appel d'offres ST-24-09 pour les travaux de fourniture et d'installation de plaques commémoratives et travaux connexes dans divers sites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, puisque aucune soumission n'a été reçue.

That be cancelled the tendering process ST-24-09 for the supply and installation of commemorative plaques and related works at various sites in the Borough of Pierrefonds-Roxboro, since no tenders were received.

20.08 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241294004

Que le conseil d'arrondissement autorise la Direction - Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à acheter cent dix (110) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2024, du 27 juin au 1^{er} juillet 2024, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que soit imputé un montant maximal de 2 529.45 \$, taxes incluses, au budget de fonctionnement 2024.

That the Borough council authorize the Direction - Culture, Sports, Leisure and Social Development, to purchase one hundred and ten (110) wristbands giving access to the Amusement Fun Show Carnival rides within the framework of Canada Day 2024, from June 27 to July 1, 2024, in order to distribute them to community organizations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That a maximum amount of \$2,529.45, taxes included, be charged to the 2024 operating budget.

20.09 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241294005

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 25 mai 2024 au coût de 3 000 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement. Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2024, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the purchase of two hundred (200) tickets for May 25, 2024's Alouette game at a cost of \$3,000, taxes included, in order to redistribute them to the Borough community and sports organizations. That this expense be payable from the 2024 operating budget, according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241294006

Que le conseil d'arrondissement accorde une subvention de 1 092,25 \$ à l'organisme communautaire Overture with the Arts pour l'achat de fournitures, livres, jouets etc, afin de remplacer le matériel qui a été perdu au Centre communautaire Gerry-Robertson en 2021. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That the Borough Council grant a subsidy of \$1 092.25 \$ to the community organization Overture with the Arts the purchase of supplies, books, toys, etc., to replace equipment lost at the Gerry-Robertson Community Centre in 2021. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1248388003

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 1 047 531,87 \$ couvrant la période du 27 janvier au 23 février 2024 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024 au montant de 7 199,25 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$1,047,531.87 for the period from January 27 to February 23, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from January 1 to January 31, 2024 in the amount of \$7,199.25.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe - 1246765005

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 4 mars 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0042-2.

To acknowledge the tabling of the minutes of the public consultation meeting held on March 4, 2024 regarding first draft By-law CA29 0042-2.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1232640001

Que soit adopté le règlement CA29 0042-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter divers ajouts et ajustements ayant principalement trait aux objectifs et aux critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante.

That be adopted by-law CA29 0042-2 amending the site planning and architectural integration programmes By-law CA29 0042 in order to make various modifications and additions, mostly concerning objectives and criteria for new residential constructions and the addition of a storey to an existing residential construction.

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765004

Que soit adopté le règlement CA29 0139-1 modifiant le règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure et aux branchements de services municipaux.

That be adopted by-law CA29 0139-1 amending by-law CA29 0139 on the price determination of various goods, activities and municipal services for the fiscal year 2024, for the purpose of updating the provisions relating to curb cutting, driveway widening, culvert construction, curb and sidewalk repairs and holes in the curb and municipal service connections.

40.04 Règlement - Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765006

De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, du certificat des résultats du PP-2023-003 pour le registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 20 mars 2024 concernant la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans les zones P-4-278 et H3-4-279 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite aux règlements de zonage CA29 0040 et de lotissement CA29 0041.

To acknowledge the tabling by the Secretary of the Borough, in accordance with section 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities, of the certificate of results of PP-2023-003 for the consultation register of qualified voters held on March 20, 2024, concerning the resolution to authorize the construction of a new five-storey (5) multi-family building (H3 use) in P-4-278 and H3-4-279 zones at 14 700, boulevard de Pierrefonds on part of lot 1 841 762, and this, notwithstanding any provisions to the contrary in zoning by-law CA29 0040 and subdivision by-law CA29 0041.

40.05 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707018

Que le conseil d'arrondissement adopte en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution PP-2023-003 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans la zone P-4-278 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

That the Borough council adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (SCAOPI), the resolution PP-2023-003 authorizing a new five-storey (5) multi-family building (H3 use) in the P-4-278 zone at 14 700, boulevard de Pierrefonds, on part of lot 1 841 762, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.06 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300003

Dérogation mineure au 5 034, rue Coursol visant à permettre dans la zone H1-3-126 pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 347 496, une marge arrière de 4,06 m au lieu du minimum requis de 7 m.

Minor exemption at 5 034, rue Coursol aiming to allow in the in H1-3-126 zone, for an extension to a two-storey detached single-family residential building, on lot 1 347 496, a rear setback of 4.06 m instead of the required minimum of 7 m.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.07 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300005

Dérogation mineure au 12 433, rue Breault visant à permettre dans la zone H1-6-353 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 170 568, une marge latérale de 1,95 m au lieu du minimum requis de 2 m.

Minor exemption at 12 433, rue Breault aiming to allow in the in H1-6-353 zone, for an existing detached residential building, on lot 1 170 568, a side setback of 1.95 m instead of the required minimum of 2 m.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.08 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300006

Dérogation mineure au 13 700, boulevard Gouin Ouest visant à permettre dans la zone H2-5-320 pour un bâtiment bifamilial isolé existant, lot 1 368 159, une marge latérale de 2,59 m au lieu du minimum requis de 3 m.

Minor exemption at 13 700, boulevard Gouin Ouest aiming to allow in the in H2-5-320 zone, for an existing detached bifamily building, on lot 1 368 159, a side setback of 2.59 m instead of the required minimum of 3 m.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300007

Dérogation mineure au 106, rue Cartier visant à permettre dans la zone P-7-439 pour un agrandissement d'un bâtiment institutionnel d'enseignement primaire existant en cour arrière prévu pour quatre classes de maternelle et six autres classes, lot 1 389 148, une marge arrière de 4,7 m au lieu du minimum requis de 7,6 m, un pourcentage de maçonnerie de 30% au lieu du minimum requis de 80%, un pourcentage de fibrociment de plus de 20% au lieu du maximum requis de 20 %, un coefficient d'emprise au sol de 0,35 au lieu du maximum requis de 0,30, aucune case de de stationnement au lieu d'un minimum requis de 21 cases pour l'agrandissement en cour arrière de l'école.

Minor exemption at 106, rue Cartier aiming to allow in the in P-7-439 zone, for the rear expansion of an existing institutional elementary school building for four kindergarten classrooms and six other classrooms, on lot 1 389 148: a rear setback of 4.7 m instead of the required minimum of 7.6 m, a masonry percentage of 30% instead of the required minimum of 80%, a percentage of fibre cement of more than 20% instead of the required maximum of 20%, a floor area ratio of 0.35 instead of the required maximum of 0.30 and no parking spaces instead of the required minimum of 21 parking spaces for the extension of the school.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453001

P.I.I.A. de subdivision du lot 4 105 568 pour créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316.

S.P.A.I.P. for the proposed subdivision of lot 4 105 568 to create lots 6 266 314, 6 266 315 and 6 266 316.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Conseil d'arrondissement - 1245453003

P.I.I.A. pour l'agrandissement en cour arrière du bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 5 034, rue Coursol, sur le lot 1 368 159.

S.P.A.I.P. for rear extension of a two-storey single-family detached residential building on the property. located at 5 034, rue Coursol, on lot 1 368 159.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453004

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 21 138, boulevard Gouin (adresse projetée) sur le lot 1 977 251.

S.P.A.I.P. for the construction of a two-storey detached single-family dwelling located on the property. located at 21 138, boulevard Gouin Ouest, on lot 1 977 251.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707008

P.I.I.A. pour regrouper les lots 1 388 869 et 1 388 871 du cadastre du Québec.

S.A.I.P. regarding the consolidation of lots 1 388 869 and 1 388 871 of the Quebec cadastre.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707007

P.I.I.A. pour l'agrandissement de l'école Charles-Perrault située au 106, rue Cartier, sur le lot 1 389 148.

S.P.A.I.P. for a two-storey addition to the rear yard of Charles-Perrault school located at 106, rue Cartier, on lot 1 389 148.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.15 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707009

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel de quinze (15) logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, sur les lots 1 388 869 et 1 388 871.

S.P.A.I.P. for the construction of a fifteen-unit (15) residential building under the Québec Affordable Housing Program, on lots 1 388 869 and 1 388 871.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.16 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050004

Que soit approuvé le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 1er février 2024.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit :

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Demande de panneau de vitesse de 30 km/h sur la rue Graham près de la rue Harris

Que soient déplacés les panneaux présentement situés à la hauteur du 4410, rue Graham D-270-3-D « Signal avancé d'un terrain de jeux », P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » et P-70-4-40 « Limite de vitesse 40 km/h Secteur », qui est présentement installé du côté opposé de la rue, et qu'ils soient installés plus près du parc Greendale au niveau de la limite de propriété entre les 4394 et 4398, rue Graham.

Que soit installé un panneau P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » en face du parc Greendale près de la propriété du 4378, rue Graham pour clarifier aux conducteurs circulant en direction sud sur la rue Graham que la vitesse permise est maintenue à 30 km/h en direction sud passé le parc.

Que soit retiré le panneau P-70-4-40 « Limite de vitesse 40 km/h Secteur » en face du 4354, rue Graham et qu'il soit remplacé par un panneau P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h ».

Que soient retirés les panneaux D-270-3-D « Signal avancé d'un terrain de jeux » et P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » situés en face du 4351, rue Graham et qu'ils soient installés aux limites de propriété entre les 4371 et 4375, rue Graham.

Que soit installé un panneau P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » sur la rue Graham aux limites de propriété du 4339, rue Graham et à l'arrière du 4264, rue Ferncrest pour clarifier aux conducteurs circulant en direction nord sur la rue Graham que la vitesse permise est maintenue à 30 km/h en direction nord passé l'intersection de la rue Ferncrest.

Que soit installé un panneau P-70-4-40 « Limite de vitesse 40 km/h Secteur » aux limites de propriété des 4263 et 4267, rue Ferncrest, pour indiquer aux conducteurs circulant en direction est sur la rue Ferncrest que la vitesse pour le secteur est 40 km/h passé ce point.

Que soit modifié le règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin de réglementer la vitesse sur la rue Graham pour qu'elle soit de 30 km/h dans les deux directions, en continu, entre les limites de la Ville de Dollard-des-Ormeaux jusqu'aux limites de propriété entre les 4394 et 4398, rue Graham.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-128128 joint au dossier décisionnel.

2. Demande de revoir la signalisation autour du 33, 5^e Avenue Nord

Que soit ajusté le marquage au sol qui délimite les espaces de stationnement au 33, 5^e Avenue Nord afin de réserver les deux cases de stationnement qui sont plus proche du bâtiment pour les véhicules de la Ville, de mettre une zone d'hachurage à la gauche de ces espaces et de laisser deux espaces plus près de la rue pour permettre aux conducteurs de stationner leurs véhicules.

Que soit retiré du côté nord du stationnement au 33, 5^e Avenue Nord le panneau qui interdit le stationnement en tout temps « sauf détenteur de permis » et d'installer deux panneaux P-150-2 « Stationnement interdit en tout temps » accompagné de panonceaux P-110-P-2 « Excepté véhicules autorisés », ceci pour les deux espaces de stationnement le plus près du bâtiment.

Que soit retiré du côté sud du stationnement au 33, 5^e Avenue Nord le panneau qui interdit le stationnement en tout temps avec flèche vers la gauche et le remplacer par un panneau P-150-2 à double façade qui interdit le stationnement en tout temps, centré dans le fond du stationnement et installé à un angle de 90° du passage.

Que soient retirés de la rue en face du 33, 5^e Avenue Nord, le panneau avec une flèche qui pointe vers le sud interdisant le stationnement de 16 h-9 h, du lundi au vendredi, ainsi que du côté opposé de la rue, le panneau avec une flèche qui pointe vers le sud interdisant le stationnement de 9 h-16 h, du lundi au vendredi, et les remplacer par des panneaux P-150-2 à double façade qui interdisent le stationnement en tout temps, installés à un angle de 90° du chemin public.

Que soit installé, à un angle de 45° à la voie de circulation, un panneau P-150-2-G « Stationnement interdit en tout temps » avec flèche vers la gauche, placé aux limites de propriété entre les 29 et 31, 5^e Avenue Nord, ceci pour indiquer le début de la zone où le stationnement est interdit du côté est de la 5^e Avenue.

Que soit installé à un angle de 90° de la voie de circulation un panneau P-150-2 « Stationnement interdit en tout temps », placé du côté opposé du 35, 5^e Avenue Nord, ceci pour indiquer que le stationnement est interdit du côté ouest de l'avenue jusqu'à l'intersection.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-197344 joint au dossier décisionnel.

3. Demande de ralentisseurs sur la rue des Maçons entre la rue Roméo et le boulevard Gouin Ouest

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face du 5 100, rue des Maçons.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-247959 joint au dossier décisionnel.

4. Demande de ralentisseurs sur la rue Valentine entre la rue Louis-Fréchette et boulevard Saint-Charles

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, situé à 90 m de l'intersection avec le boulevard Saint-Charles.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-264696 joints au dossier décisionnel.

5. Demande de mesures d'atténuation de vitesse sur la rue Félix-McLernan

Que soit installée une balise de limite de vitesse (P-70-2-B) sur la ligne axiale avant et après la courbe de la rue Félix-McLernan près du parc Olympia, au même niveau et en complément aux panneaux de limite de vitesse 30 km/h. La balise doit indiquer la vitesse de 30 km/h en entrant dans la zone de parc et au verso 40 km/h en sortant de la zone, et sera retirée durant la période hivernale.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-268430(23-151404) joint au dossier décisionnel.

6. Demande de ralentisseurs sur la rue Lirette entre les rues Harry-Worth et Saint-Pierre

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, situé en face du 14646, rue Lirette.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 22-268630 joint au dossier décisionnel.

7. **Demande de ralentisseurs dans le secteur des 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e Avenues Nord**

Que soient installés neuf ralentisseurs de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des endroits suivants:

- En face du 32 et du 76, 1^{re} Avenue Nord;
- En face du 22 et du 61, 2^e Avenue Nord;
- En face du 22, 48 et 68 3^e Avenue Nord;
- En face du 25 et du 49, 4^e Avenue Nord.

Que la dimension et le marquage des dos d'ânes présentement situés au 57, 1^{re} Avenue Nord et au 42, 2^e Avenue Nord soient ajustés pour être conformes aux normes du Tome V, Chapitre 6, Marques sur la chaussée, annexe A, page A-13 (Contenu réglementaire).

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 22-278558 (22-281645) (23-229706)-1, 22-278558 (22-281645) (23-229706)-2, 22-278558 (22-281645) (23-229706)-3, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-4, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-5, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-6, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-7, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-8, 22-278558 et (22-281645)(23-229706)-9 joints au dossier décisionnel.

That be approved the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on February 1, 2024.

That Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. **Request for a 30 km/h speed sign on rue Graham near rue Harris**

That the signs currently located at 4410, rue Graham D-270-3-D "Advanced signal of a playground", P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" and P-70-4-40 "Speed limit 40 km/h Sector", which is currently installed on the opposite side of the street, and that they be installed closer to Greendale Park at the property line between 4394 and 4398, rue Graham.

That a sign P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" be installed in front of Greendale Park near the property of 4378, rue Graham to clarify to drivers traveling southbound on rue Graham that the permitted speed is maintained at 30 km/h in a southerly direction past the park.

That sign P-70-4-40 "Speed limit 40 km/h Sector" be removed in front of 4354, rue Graham and that it be replaced by sign P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h".

That signs D-270-3-D "Advanced signal of a playground" and P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" located in front of 4351, rue Graham be removed and that they be installed at the property lines between 4371 and 4375, rue Graham.

That a sign P-70-2-30 "Speed limit 30 km/h" be installed on Graham Street at the property limits of 4339, rue Graham and at the rear of 4264, rue Ferncrest to clarify to drivers traveling in northbound on rue Graham that the speed limit is maintained at 30 km/h northbound past the rue Ferncrest intersection.

That a sign P-70-4-40 "Speed limit 40 km/h Sector" be installed at the property limits of 4263 and 4267, rue Ferncrest, to indicate to drivers traveling eastbound on rue Ferncrest that the speed for the sector is 40 km/h past this point.

That by-law CA29 0031 determining the speed limits throughout the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, be amended so that the speed on rue Graham be regulated to be at 30 km/h in both directions, continuously, between the limits of the City of Dollard-des-Ormeaux to the property limits between 4394 and 4398, rue Graham.

As indicated on sketch number 22-128128 attached to the decision-making summary.

2. Request to review the signage around 33, 5^e Avenue Nord

That the marking on the ground which delimits the parking spaces at 33, 5^e Avenue Nord be adjusted in order to reserve the two parking spaces which are closer to the building for City vehicles, to put a hatching zone on the left of these spaces and leave two spaces closer to the street to allow drivers to park their vehicles.

That the sign prohibiting parking at all times "except for permit holders" be removed from the north side of the parking lot at 33, 5^e Avenue Nord and two P-150-2 signs "Parking prohibited at all times" accompanied by signs be installed P-110-P-2 "Except authorized vehicles", this for the two parking spaces closest to the building.

That the sign prohibiting parking at all times with an arrow to the left be removed from the south side of the parking lot at 33, 5^e Avenue Nord and replace it with a double-fronted P-150-2 sign prohibiting parking at all times, centered at the back of the parking lot and installed at a 90° angle to the passageway.

That the sign with an arrow pointing south, prohibiting parking from 4 p.m. to 9 a.m., Monday to Friday, be removed from the street in front of 33 5^e Avenue Nord, and that the sign with an arrow pointing south, prohibiting parking from 9 a.m. to 4 p.m., Monday to Friday, be removed from the opposite side of the street and replaced with double-faced P-150-2 signs prohibiting parking at all times, installed at a 90° angle to the public road.

That a P-150-2-G "No parking at all times" sign with a left arrow be installed at a 45° angle to the traffic lane, at the property line between 29 and 31 5^e Avenue Nord, to indicate the beginning of the area where parking is prohibited on the east side of 5^e Avenue.

That a P-150-2 "No parking at all times" sign be installed at a 90° angle to the traffic lane, on the opposite side of 35, 5^e Avenue Nord, to indicate that parking is prohibited on the west side of the avenue up to the intersection.

As indicated on sketch number 22-197344 attached to the decision-making summary.

3. Request for speed bumps on rue des Maçons between rue Roméo and boulevard Guin Ouest

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, in front of 5 100, rue des Maçons.

As indicated on sketch number 22-247959 attached to the decision-making summary.

4. Request for speed bumps on rue Valentine between rue Louis-Fr chet and boulevard Saint-Charles

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Qu bec's Tome V standards, located 90 m from the intersection with boulevard Saint-Charles.

As indicated on sketch number 22-264696 attached to the decision-making summary.

5. Request for speed reduction measures on rue F lix-McLernan

That a speed limit beacon (P-70-2-B) be installed on the centerline before and after the curve on rue F lix-McLernan near Olympia Park, at the same level and in addition to the 30 km/h speed limit signs. The beacon must indicate 30 km/h entering the park zone and 40 km/h exiting the zone on the reverse side, and will be removed during the winter period.

As indicated on sketch number 22-268430(23-151404) attached to the decision-making summary.

6. Request for speed bumps on rue Lirette between rues Harry-Worth and Saint-Pierre

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Qu bec's Tome V standards, located in front of 14646, rue Lirette.

As indicated on sketch number 22-268630 attached to the decision-making summary.

7. Request for speed bumps in the 1^{re}, 2^e, 3^e and 4^e Avenues Nord area

That nine speed bumps be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Qu bec's Tome V standards, near the following locations:

- Across from 32 and 76 1^{re} Avenue Nord;
- Across from 22 and 61, 2^e Avenue Nord;
- Across from 22, 48 and 68 3^e Avenue Nord;
- Across from 25 and 49, 4^e Avenue Nord

That the size and markings of the speed bumps currently located at 57, 1^{re} Avenue Nord and 42, 2^e Avenue Nord be adjusted to comply with the standards set out in Volume V, Chapter 6, Pavement markings, Appendix A, page A-13 (Regulatory content).

As indicated on sketches numbers 22-278558 (22-281645) (23-229706)-1, 22-278558 (22-281645) (23-229706)-2, 22-278558 (22-281645) (23-229706)-3, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-4, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-5, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-6, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-7, 22-278558 (22-281645)(23-229706)-8, 22-278558 et (22-281645)(23-229706)-9 attached to the decision-making summary.

Charte monr alaise des droits Art. 26 a) am nager son territoire de fa on s curitaire et responsabilit s :

47 – Urbanisme

47.01 Résolution d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453002

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 mars 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on March 6, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1244911001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme à but non lucratif reconnu Piscine Thorndale Inc, qui administre la piscine de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant maximal de quarante et un mille dollars (41 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2024, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2024 avec cet organisme.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social (DCSLDS) de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est responsable du développement de la programmation d'activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires sur l'ensemble de son territoire. L'Arrondissement s'assure de la disponibilité d'installations et d'équipements adéquats et sécuritaires, qui répondent aux besoins des citoyens et stimulent la vitalité des communautés qui le composent.

Historiquement, l'ancienne Ville de Pierrefonds, puis l'arrondissement Pierrefonds/Senneville, et aujourd'hui l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, ont tenu à soutenir financièrement des OBNL offrant des services aux résidents en culture, sport, loisir et développement social. Des subventions récurrentes sont versées annuellement afin d'assurer ce soutien.

C'est pourquoi la DCSLDS souhaite octroyer une contribution financière à l'OBNL qui administre la piscine de quartier, afin d'offrir des activités aquatiques au plus grand nombre de citoyens à l'été 2024.

L'OBNL est reconnu et conforme selon la Politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1234911006 Résolution CA23 290198 : Accorder une contribution financière pour des travaux non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation de la pompe de puisard à la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de deux mille cinquante dollars (2 050 \$) toutes taxes comprises.

GDD 1234911004 Résolution CA23 290093 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la

réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de sept mille dollars (7 000 \$) toutes taxes comprises et affecter un montant de 7 000\$ à même le surplus de l'arrondissement.

GDD 1234911001 Résolution CA23 290055 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de Quarante et un mille cent dix-sept dollars et soixante-dix-neuf sous (41 117,79 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt mille six cent cinquante et un dollars et vingt-cinq cents (20 651.25 \$), pour un montant maximal de soixante-et-un mille sept cent soixante-neuf dollars et quatre sous (61 769.04 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2023, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2023 avec ces organismes.

GDD 1224911002 Résolution CA22 290062 : Accorder une contribution financière avec convention aux deux (2) organismes à but non lucratif reconnus qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; soit Piscine Thorndale inc. au montant maximal de trente trois mille cinq cent cinquante-deux dollars et vingt-trois cents (33 552.23 \$) et Association récréative du Parc Pierrefonds au montant maximal de vingt et un mille six cent quarante-cinq dollars et trente-et-une cents (21 645.31 \$), pour un montant maximal de cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante-quatre cents (55 197.54 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2022, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer les conventions pour l'année 2022 avec ces organismes.

GDD 1224911003 Résolution CA22 290063 : Accorder une contribution financière pour des travaux majeurs non-prévus à l'organisme à but non lucratif Piscine Thorndale Inc. pour la réparation du drain de fonds de la piscine communautaire Thorndale, au montant maximal de trente-six mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (36 792 \$) toutes taxes comprises, à même le surplus du budget de l'arrondissement.

DESCRIPTION

L'arrondissement propose d'offrir le soutien financier à l'OBNL Piscine Thorndale Inc. pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs de la piscine communautaire Thorndale. Le montant est estimé pour l'année 2024 selon les soumissions fournies par les OBNL et selon les catégories suivantes:

Frais administratifs fixes: dépenses administratives et de bureau incluant toutes sommes payables à un gouvernement ou organisme gouvernemental en lien avec le droit d'exploiter la piscine.

Frais d'entretien : travaux d'ouverture et de fermeture des piscines , contrôle de la qualité d'eau de baignade des bassins aquatiques, achat de chlore et autres produits chimiques et réparations mineures.

Frais de travaux mineurs: travaux qui ne sont pas récurrents à chaque année et qui sont nécessaires au bon fonctionnement de la piscine.

Les montants de subvention seront émis en trois versements dont le premier lors de la signature de la convention. Les montants de subvention restants seront émis soit à la mi-saison et à la fin de la saison 2024 et sont conditionnels à l'ouverture des piscines pour la saison 2024. Les détails de la subvention sont dans le tableau en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Accorder cette subvention permettra à cet organisme de remplir leur mission adéquatement et d'offrir aux citoyens un programme sécuritaire et de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la contribution est de 41 000 \$ \$ toutes taxes comprises si applicables, et ce à même le budget de fonctionnement, code budgétaire :2420-001000-303122-07151-61900-016490-0000-000000

	Thorndale
Contribution	Montant
Frais administratifs fixes, entretiens et travaux mineurs	41 000 \$

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Refuser cette contribution pourrait compromettre l'ouverture de la Piscine Thorndale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'ouverture de la piscine communautaire Thorndale est compromise dû à la fermeture des installations non essentielles et à la distanciation sociale et physique. Advenant que ladite piscine ne soit pas ouverte pour la saison 2024, l'Arrondissement exigera la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des projets. De plus, l'Arrondissement pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation des projets ne requiert plus la somme maximale tel que stipulé dans la convention de contribution (article 5.3).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations de la piscine Thorndale sont publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site Internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, l'OBNL devront ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'Arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour le financement, des frais administratifs fixes, de l'entretien et des travaux mineurs .

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-20

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1244911002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une convention de service à l'organisme à but non lucratif Groupe Uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2024 pour la gestion et la mise en valeur du Parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds. Approuver une convention de services entre l'organisme et la Ville de Montréal au montant maximal de cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt dollars (53 580 \$) toutes taxes comprises et autoriser M. Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer la convention.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de revitalisation du Port de Plaisance situé à proximité de la rue Rose et du Parc des Anciens combattants, l'Arrondissement a érigé un bâtiment de service et réaménagé le site afin de faire vivre les lieux. À ce titre, l'Arrondissement désire octroyer un mandat de gestion et de programmation à un OBNL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290090 - Octroyer une convention de service à l'organisme à but non lucratif Groupe Uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2023 pour la gestion et la mise en valeur du Parc des Anciens-Combattants situé au 155 rue Rose, Pierrefonds. Approuver une convention de services entre l'organisme et la Ville de Montréal au montant maximal de quarante-huit mille dollars (48 000 \$) toutes taxes comprises et autoriser M. Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations à signer la convention.

CA22 290107 -QUE le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2022 au montant de 46 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2022 pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose; D'approuver une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 46 000 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2022; D'autoriser monsieur. Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville; QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

GUEPE est un organisme reconnu qui a pour mission de favoriser un contact privilégié avec la nature montréalaise chez toutes les clientèles et qui souhaite réduire les inégalités sociales, favoriser les comportements écoresponsables et promouvoir la pratique libre du plein air par ses différents services.

L'organisme a le mandat de voir à la gestion et la mise en valeur du Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro, tout en offrant un service d'accueil et d'entretien de propreté sur le site. De plus, l'organisme offrira, pour des citoyens, les groupes de camps de jour ou autres, le prêt de matériel de jeux extérieurs, la location de kayaks simples ou doubles. Ainsi que des activités encadrées et d'animations telles que de l'initiation au kayak, des excursions guidées, des balades en rabaska, du cinéma en plein air et de l'animation via le programme Pêche en herbe pour les jeunes de 9 à 12 ans.

Le site sera ouvert du 15 juin au 22 septembre pour la saison 2024 selon l'horaire d'ouverture suivant:

Saison régulière: du samedi 15 juin au dimanche 18 août

Ouvert le 24 juin et 1er juillet

Mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 17h

Samedi de 10h à 18h

Dimanche de 10h à 16h

Basse saison: du 19 août au 22 septembre

Samedi et dimanche de 10h à 16h

Ouvert la fête du Travail

JUSTIFICATION

L'Arrondissement ainsi que l'organisme ont à cœur la mise en valeur du potentiel récréotouristique du territoire par une offre de services diversifiée, accessible et répondant aux besoins de la population. GUEPE déploie déjà sa mission d'éducation à la nature sur le territoire de l'arrondissement par une programmation d'activités diverses depuis 1993.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La DCSLDS dispose de la somme de 53 580 \$ à même son budget d'opération pour la saison 2024 pour la gestion et la mise en valeur du Port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro.
de fournisseur: 88559

Poste budgétaire opérations DCSLDS: 2420-0010000-303122-07153-54506-0-0-0

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture. Il s'inscrit dans le Plan Montréal 2030 sous l'orientation 'Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion', la priorité 9 page 23 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme propose une gestion clé en main des activités du Port de plaisance dès son ouverture. Le volet Plein-air dont la mission est directement liée à la vocation du site et basée sur des valeurs d'accessibilité à tous, de sécurité et de mobilisation des citoyens. L'organisme agira en tant que partenaire de l'arrondissement et pourra faire appel à des programmes de subventions qui ne nous seraient pas disponibles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Toute recommandation provenant de la Direction de la Santé Publique, des instances provinciales et municipales dans le cadre de son offre de services dû à la COVID-19 devra être respectée et mise en place.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les informations du Port de plaisance seront publiées annuellement dans la revue municipale, sur le site internet et sur les babillards électroniques de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention de services
Paiements tel qu'indiqué à la convention
Rencontre de démarrage

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2024-03-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1244911003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2024, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2024 avec l'organisme.

CONTENU

CONTEXTE

Tennis Roxboro est un organisme sans but lucratif voué à la pratique exclusive du tennis depuis plus de 30 ans. L'arrondissement met à la disposition de Tennis Roxboro cinq (5) terrains en terre battue situés dans le parc des Bénévoles pour réaliser son offre de service. L'organisme est hébergé gratuitement dans un bâtiment à proximité de ces terrains de tennis.

Il accueille une clientèle de tout âge provenant des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, de l'Île-Bizard-Ste-Geneviève et de Saint-Laurent (46 %) , des villes liées (32 %) et finalement des villes à l'extérieur du territoire de l'île de Montréal (22%). L'organisme offre une tarification qui favorise l'accessibilité des résidents de Montréal. Les résidents des autres villes doivent payer de 60 à 115 % de plus que les résidents de Montréal. L'organisme offre des cours de tennis, notamment avec les services d'un entraîneur de niveau 3 reconnu par Tennis Canada, une ligue maison, ainsi qu'une ligue compétitive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

C23 290092 - gdd 1234911002 - Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2023, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2023 avec l'organisme.

C22 290108 - gdd 1224911004 - Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2022, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations à signer la convention pour l'année 2022 avec l'organisme.

CA21 290081 - GDD 1214911004 - Accorder une contribution financière avec convention à l'organisme Tennis Roxboro au montant de dix mille dollars (10 000 \$) toutes taxes comprises, à même le budget de fonctionnement 2021, pour l'entretien de 5 terrains de tennis en terre battue. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, ou son représentant, à signer la convention pour l'année 2021 avec l'organisme.

DESCRIPTION

L'organisme Tennis Roxboro a présenté à l'arrondissement une demande de soutien financier pour couvrir les frais d'entretien des cinq (5) terrains en terre battue situés au 10 de la 11e rue pour la saison 2024. L'arrondissement désire autoriser le versement d'une subvention de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro, celle-ci doit être affectée exclusivement à l'entretien des cinq (5) terrains de tennis en terre battue, et ce, conditionnellement à la signature de la convention et à la remise des pièces justificatives avant le 30 novembre 2024.

JUSTIFICATION

Ce type de surface est très prisé par les joueurs de tennis et exige d'être entretenu quotidiennement par des experts qui détiennent l'expertise et la formation adéquate pour en assurer la pérennité. L'entretien a lieu trois fois par jour, soit en matinée, en mi-journée et en soirée. L'arrondissement ainsi que la clientèle de l'organisme ont jusqu'à présent été tous les deux satisfaits de la qualité des services rendus par Tennis Roxboro.

L'arrondissement souhaite continuer de collaborer avec l'organisme pour l'entretien des terrains lors de la prochaine saison, car elle n'a entre autres pas l'expertise ou les ressources pour le faire elle-même. Ainsi, Tennis Roxboro aura la possibilité d'offrir un service de qualité aux citoyens sur les terrains de tennis de l'arrondissement et ce, à moindre coût. De plus, c'est le seul point de service dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal à être pourvu de terrains de cette qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser le versement d'une subvention au montant de 10 000 \$ à l'organisme Tennis Roxboro pour l'entretien des terrains de tennis situés au parc des Bénévoles.

La somme de 10 000 \$ est disponible au budget de fonctionnement 2024 au code budgétaire suivant :

2420.0010000.303104.07001.61900.016490

Numéro de fournisseur SIMON pour l'organisme Tennis Roxboro : 141581

MONTRÉAL 2030

Permet l'application de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal en y intervenant sur les quatre piliers; soit le sport, le loisir, le développement social et la culture.

Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision positive permettra d'offrir aux joueurs de tennis de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro des surfaces de jeux de qualité et ainsi d'appuyer le développement du

tennis, notamment auprès des jeunes.

L'absence de contribution diminuerait la qualité de l'offre de service, provoquerait une détérioration des terrains, réduirait le taux d'occupation et augmenterait les coûts d'inscription aux activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Tout organisme reconnu sous la Politique sera tenu de respecter et assurer la mise en place des différentes mesures émises en lien avec la Covid-19 par tous les paliers gouvernementaux et la Santé Publique.

La Ville reconnaît que la réalisation des activités de l'organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'organisme en raison de la pandémie de la COVID-19, afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'organisme. Toute demande ayant pour objet de réviser les modalités de réalisation des activités en cohérence avec la mission de l'organisme devra être soumise à la Ville pour approbation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de ces activités est assurée par chacun des organismes inscrits au programme, par le biais de la promotion sur les différents réseaux sociaux, les différentes publications et par le biais des associations régionales. Ces informations sont également inscrites sur le site internet de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, dans la revue municipale «Vivre à Pierrefonds» et les babillards électroniques aux moments opportuns.

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, annexé à la convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, l'OBNL devra ratifier une convention avec la Ville stipulant les conditions et les exigences de l'arrondissement en contrepartie du soutien financier accordé pour l'entretien des terrains à terre battue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-06

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1249916004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 67 021,92 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offre sur invitation ST-24-08 (trois soumissionnaires conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a procédé à l'appel d'offres sur invitation ST-24-08 ayant pour objet la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque en prévision d'une crue printanière possible sur le territoire de l'arrondissement.

L'appel d'offres sur invitation a été lancé le 2 février 2024 et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 février 2024 à 11h00. L'invitation a été faite à trois entreprises et trois (3) soumissions ont été reçues.

L'appel d'offres s'est fait conjointement avec l'arrondissement de L'île-Bizard-Sainte-Geneviève.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0056 - Accorder à Pompaction Inc. le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 49 117,32 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offre sur invitation ST-23-07 (deux soumissionnaires conformes).

CA22 29 0069 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 50 290,07 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement - Demande de prix 22-19175 (3 soumissionnaires conformes)

CA21 29 0071 - Accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat de gré à gré pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 52 442,95 \$, taxes incluses payable à même le surplus du budget d'arrondissement - Demande de prix 21-18668 (2 soumissionnaires conformes)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder à Location d'équipement Battlefield le contrat pour la location de six (6) pompes auto-amorçantes avec remorque pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au coût total de 67 021,92 \$, taxes incluses, payable à même le surplus du budget d'arrondissement. Appel d'offres sur invitation ST-24-08 (trois soumissionnaires conformes). La période de location se fera du 10 avril au 12 juin 2024.

JUSTIFICATION

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Location d'équipement Battlefield	58 292,60 \$		67 021,92 \$
Pompage	62 100,00 \$		71 399,48 \$
United rental du Canada	99 723,60 \$		114 657,21 \$
Estimation externe	50 000,00 \$		50 000,00 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçus			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			84 359,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			25,87%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute – la plus basse)			47 635,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			71,07%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)			17 021,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			34,04%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 67 021,92 \$, taxes incluses sera payée à même les surplus d'arrondissement selon les informations fournies dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
58 282,60 \$	61 199,94 \$	67 021,92 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) comme il s'agit d'une nomination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrea SZABO
c/s voirie<<arr.stle & pierrefonds

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-13

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249916005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 221 186,52 \$, à savoir 201 078,64 \$, taxes incluses pour le contrat et 20 107,88 \$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à Sodem inc. un contrat pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour les périodes estivales 2024 et 2025 avec une saison en option de renouvellement, soit pour la période estivale 2026. - Appel d'offres public 24-20373 (deux soumissions conformes).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics a pour mandat de donner un contrat pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, incluant l'ouverture et la fermeture, les réglages et l'entretien des systèmes de filtration, la fourniture et l'ajout de produits chimiques et le contrôle de la qualité de l'eau pour les piscines Valleycrest et Versailles pour les périodes estivales 2024 et 2025 avec une saison en option de renouvellement, soit pour la période estivale 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 290070 - 7 mars 2022 - Autoriser une dépense totale de 101 950,37 \$, à savoir 92 682,15 \$, taxes incluses pour le contrat et 9 268,22 \$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à Sodem inc. un contrat pour les services techniques pour deux piscines de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Valleycrest et Versailles), incluant l'ouverture, la fermeture et le contrôle de la qualité de l'eau, pour la période du 1er avril au 30 novembre 2022 - Appel d'offres public 22-19162 (deux soumissions reçues).

CA19 29 0092 - 8 avril 2019 - Autoriser une dépense totale de 214 948,23 \$, à savoir 195 407,45 \$, taxes incluses pour le contrat et 19 540,78 \$ taxes incluses pour les contingences; Octroyer à SODEM inc. un contrat pour les services techniques pour deux piscines, incluant l'ouverture et la fermeture, les réglages et l'entretien des systèmes de filtration, la fourniture et l'ajout de produits chimiques et le contrôle de la qualité de l'eau pour les piscines Valleycrest et Versailles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 15 avril 2019 au 30 novembre 2021 - Appel d'offres public 19-17560 (deux soumissionnaires conformes) .

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 24-20373 a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 12 février 2024 sur le site du système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir et l'ouverture des soumissions s'est tenue le 29 février 2024 à 13h30. Sur sept (7) preneurs de cahier des charges et cinq (5) soumissions ont été reçues. Le résultat est le suivant :

Soumissions conformes	Prix (avant taxes)	Autres (préciser)	Total (taxes incluses)
Sodem Inc.	174 889,01 \$		201 078,64 \$
Nordikeau Inc.	217 808,00 \$		250 424,75 \$
Estimation externe	179 520,00 \$		206 403,12 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues			
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			225 751,70 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			
((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			12,27%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			
(la plus haute – la plus basse)			49 346,11 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			24,54%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
(la plus basse conforme – estimation des professionnels)			(5 324,48 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
((la plus basse conforme – estimation des professionnels)/estimation x 100)			-2,58%

Les montants ci-dessus sont pour les deux années du contrat et n'incluent pas la saison en option de renouvellement.

La firme Atlas Piscine & Spa (9451-9873 Québec Inc.) a dû se retirer, car elle n'avait pas soumis un prix forfaitaire pour la saison complète, mais un prix par visite, pour les services techniques quotidiens durant la saison. De plus, elle n'a pas démontrée qu'elle possédait l'expérience exigée et elle n'a pas fourni les documents demandés démontrant l'expérience du superviseur.

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire ne soit pas sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Suite à la vérification et à l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Sodem inc, plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

JUSTIFICATION

Non applicable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 221 186,52 \$ taxes incluses, se détaille comme suit:
Pour l'année 2024

Montant services et réparations

Imputation : 2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
69 549,26 \$	73 018,03 \$	79 964,26 \$

Contingences:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
6 954,93 \$	7 301,81 \$	7 996,43 \$

Montant pour la fourniture des produits chimiques

Imputation : 2420.0010000.303112.09008.56506.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
19 800,00 \$	20 787,53 \$	22 765,05 \$

Contingences:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
1 980,00 \$	2 078,75 \$	2 276,51 \$

Pour l'année 2025

Montant services et réparations

Imputation : 2420.0010000.303112.09008.55401.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
65 739,75 \$	69 018,52 \$	75 584,28 \$

Contingences:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
6 573,98 \$	6 901,86 \$	7 558,43 \$

Montant pour la fourniture des produits chimiques

Imputation : 2420.0010000.303112.09008.56506.000000.0000.000000.019112.00000.00000

Contrat:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
19 800,00 \$	20 787,53 \$	22 765,05 \$

Contingences:

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
1 980,00 \$	2 078,75 \$	2 276,51 \$

MONTRÉAL 2030

Non applicable. Voir document dans les pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat est pour la période du 1er avril 2024 (ou suite à l'octroi) au 30 novembre 2025.

Si applicable, l'intention de renouveler le contrat pour la saison estivale 2026 doit être effectuée au moins 30 jours avant l'expiration de celui-ci (30 novembre 2025), soit au plus tard le 30 octobre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Manon DIONNE
C/S - OPÉRATIONS TRAVAUX PUBLICS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-19

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1242155007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de deux billets « Or » au coût total de 400 \$ pour le spectacle-bénéfice annuel de la Salle Pauline-Julien et autoriser mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville - District du Cap-Saint-Jaques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse à assister à cet événement qui aura lieu le jeudi 18 avril 2024

CONTENU

CONTEXTE

La Salle Pauline-Julien est très heureuse de présenter son Spectacle-bénéfice annuel qui se tiendra le jeudi 18 avril 2024 et sollicite la participation des membres du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1232155010.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les sommes amassées seront versées au profit du Fonds AU COEUR DE LA SCÈNE, un fond qui vise à rendre la culture plus accessible pour les enfants, les adolescents marginalisés, les aînés, les nouveaux arrivants et les familles à faible revenu. Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui par l'achat de deux billets « Or ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense de 400 \$ soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du mercredi 20 mars 17 h 15 jusqu'au mardi 2 avril 2024 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-03-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2

directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Annuler le processus d'appel d'offres pour les travaux de fourniture et d'installation de plaques commémoratives et travaux connexes dans divers sites de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres ST-24-09 - Aucune soumission.

CONTENU**CONTEXTE**

L'appel d'offres public ST-24-09 a été lancé le 8 février 2024. L'ouverture des soumissions publique a eu lieu le 29 février 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces sont parues dans le Journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un addenda ont été publié. La validité des soumissions était de quatre vingt dix (90) jours suivant la date d'ouverture de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Dans la liste des commandes dans SÉAO, il y a eu trois (3) firmes preneurs du cahier de charges. Suite à l'ouverture de l'appel d'offres ST-24-09 à la mairie d'arrondissement, aucune soumission n'a été reçue. C'est la raison de l'annulation de cet appel d'offres.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-01

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1241294004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la Fête du Canada, autoriser la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à acheter 110 bracelets donnant accès au parc de manèges Amusement Fun Show du 27 juin au 1er juillet 2024 pour les distribuer aux organismes communautaires de l'Arrondissement. Imputer le montant de deux mille cinq cent vingt-neuf dollars et quarante-cinq sous (2529.45 \$) taxes incluses au budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement achète des billets pour le parc de manèges Amusements Fun Show qui sera présent à l'arrondissement du 27 juin au 1er juillet inclusivement. Ces billets seront destinés aux enfants et adolescents, résidents de Pierrefonds-Roxboro, issus de familles à faible revenu et qui n'ont pas les moyens de se procurer des bracelets pour les manèges.

--	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1231294003 - CA 23 290167 QUE le conseil d'arrondissement autorise la Direction – Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à acheter cent dix (110) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2023, du 28 juin au 2 juillet 2023, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

QUE soit imputé un montant maximal de 3 300 \$, taxes incluses, au budget de fonctionnement 2023;

CA22 290160: QUE le conseil d'arrondissement autorise la Direction – Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à acheter cent (100) bracelets donnant accès aux manèges Beauce Carnaval dans le cadre de la Fête du Canada, du 30 juin au 3 juillet 2022, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel

Résolution CA19 290164 : Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cent (100) billets au coût total de 1950 \$ donnant accès à l'ensemble des manèges situés sur le terrain

de l'école Pierrefonds Comprehensive High School entre le 27 juin et le 1^{er} juillet 2019. Les billets seront distribués aux organismes communautaires de l'arrondissement; Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2019 selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Ces billets seront distribués aux organismes communautaires de l'arrondissement comme suit:

	Nom de l'organisme	Nombre de billets
1	Projet communautaire de Pierrefonds	9
2	Cloverdale Multi-Ressources	9
3	Maison des jeunes de Pierrefonds	9
4	Maison des jeunes A-Ma-Baie	9
5	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	9
6	Maison Caracol	9
7	CIMOI	8
8	AJOI	8
9	WIBCA	8
10	Centre famille et ressource ADD	8
11	Angelman	8
12	La Corde	8
13	Overture with the arts	8
	Total	110

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement achète 110 billets au coût de 20 \$ chacun pour un coût maximal de 2529.45 \$.

Imputation : 303123 07289 54506 014415 019027

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La distribution des bracelets aux organismes par les élus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux

politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-15

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1241294005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de 200 billets pour le match des Alouettes du samedi 25 mai à 19 h 30, contre les Argonauts de Toronto, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement. Montant total 3000 \$ taxes incluses à imputer du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement de Pierrefonds oeuvre toute l'année avec des OBNL qui viennent en aide aux jeunes et aux familles en difficultés. Depuis quelques années, l'arrondissement achète des billets de faveur du Club des Alouettes, à un prix très avantageux pour les offrir à plusieurs de nos organisme, qui à leur tour, les offrent gratuitement aux jeunes citoyens à faible revenu. Ce geste donnera l'occasion à des jeunes de découvrir une activité sportive professionnelle enrichissante qui pourrait les intéresser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 29 0128 GDD 1237924001: QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2023, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel; QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 2 juin 2023 au coût de 2 299,50 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement
CA 22 290143- GDD 1221294003 - QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cent (200) billets pour le match des Alouettes du 3 juin 2022 au coût de 1600 \$ taxes incluses, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement; QUE cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2022, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

GDD 1191294007 : CA19 290132 : Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cent (200) billets pour le match des Alouettes du 6 juin 2019 au coût de 1200 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2019, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement; Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

CA18 290098 QUE le conseil d'arrondissement autorise l'achat de deux cents (200) billets pour le match des Alouettes du 9 juin 2018 au coût de 1200 \$, taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2018, pour les redistribuer aux organismes communautaires et sportifs de l'arrondissement; QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel

DESCRIPTION

Acheter 200 billets du club de football les Alouettes de Montréal pour pour le match des Alouettes du samedi 25 mai à 19 h 30, contre les Argonauts de Toronto.au prix de 15 \$ le billet toutes taxes et frais administratifs inclus. Ces billets seront redistribués aux organismes sportifs et communautaires intéressés de l'arrondissement. Un appel d'intérêt sera fait auprès de tous les organismes. Par la suite, les intéressés recevront les billets demandés. Le tout sera consigné dans un registre prévu à cet effet.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer la somme du budget de fonctionnement 2024 Fournisseur dans SIMON 169552
clé comptable suivante:
2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carla AZOURI
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-15

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1241294006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une subvention au montant de 1092.25 \$ à l'organisme Overture with the arts pour l'achat de fournitures, livres, jouets etc, afin de remplacer le matériel qui a été perdu au Centre communautaire Gerry-Robertson en 2021. Imputer la dépense à même le budget de fonctionnement 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Pendant la pandémie, plusieurs articles appartenant à l'organisme Overture with the arts ont été perdus. L'organisme nous a soumis une liste de ce matériel qu'il aimerait se faire remplacer. Il n'y a pas eu d'autres réclamations à ce sujet depuis.

La DCSLDS assumera cette dépense en acceptant la réclamation dont le montant s'élève à 1092.25 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

La somme de 1092 \$ servira à payer l'achat du matériel perdu.

Les objets perdus sont les suivants : des jouets de chez Ikea, des pinceaux, des livres de chez Indigo etc. Factures à l'appui.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

2420.0010000.303104.07001.61900.016490.00000 (SIMON 279200)

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le remplacement de ces articles, la tenue d'activité sera impossible pour l'organisme

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La demande est conforme aux lois, politiques et règlements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-27

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 27 janvier au 23 février 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de février.
Rapport couvrant la période du 27 janvier au 23 février 2024 qui totalise la somme de 1 047 531.87 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 31 janvier 2024 pour un montant de 7 199.25 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-03-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 4 mars 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0042-2

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de l'approbation par résolution à la séance ordinaire du 5 février 2024 du conseil d'arrondissement du premier projet de résolution approuvant le projet de règlement CA29 0042-2 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses ajouts et ajustements ayant principalement traits aux objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante, une assemblée publique de consultation s'est tenue le 4 mars 2024 à 18 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 29 0030 - Adopter un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses ajouts et ajustements ayant principalement traits aux objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante - GDD # 1232640001

DESCRIPTION

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation tenue le 4 mars 2024 concernant le premier projet de règlement CA29 0042-2 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter divers ajouts et ajustements ayant principalement trait aux objectifs et aux critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de règlement - 5 février 2024

Assemblée publique de consultation - 4 mars 2024

Adoption du règlement - 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-03-13

IDENTIFICATION

Dossier # :1232640001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses ajouts et ajustements ayant principalement traits aux objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1232640001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses ajouts et ajustements ayant principalement traits aux objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante

CONTENU

CONTEXTE

Le présent vise l'adoption d'un règlement modifiant à nouveau le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 afin d'apporter diverses corrections et ajustements ayant trait aux objectifs et critères visant les nouvelles constructions résidentielles et l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante de deux logements et moins, ainsi que pour les nouvelles constructions résidentielles et pour l'agrandissement d'une construction résidentielle existante pour les habitations de trois logements et plus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA10 29 0170 (7 juin 2010) - Adopter un règlement concernant un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) remplaçant les règlements de PIIA 94-572 de l'ancienne Ville de Roxboro et 1109 de l'ancienne Ville de Pierrefonds. (Dossier 1103840003)

DESCRIPTION

La présente modification du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) CA29 0042 vise à renforcer l'encadrement et l'évaluation des projets de construction et d'agrandissement des bâtiments résidentiels sur le territoire de l'arrondissement, dans une approche visant à améliorer l'intégration de ces projets parmi les milieux existants.

Plus précisément, les modifications au règlement ont pour objectifs de :

- réorganiser le chapitre 3 relatif aux constructions résidentielles, en adoptant des cadres d'évaluation (objectifs et critères) distincts entre les constructions de 1 ou 2 logements (catégories d'usages H1 et H2) et celles de 3 logements et plus (catégories d'usages H3 et H4) ;
- créer deux nouvelles zones spécifiques et critères/objectifs afférents (chapitre 5) pour deux nouveaux secteurs de résidences unifamiliales posant un intérêt

- particulier de préservation au niveau architectural;
- ajuster certains critères et objectifs existants relatifs aux nouvelles constructions et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante (chapitre 3);
- ajuster certains articles pour une meilleure application du cadre réglementaire.

JUSTIFICATION

Le présent règlement de modification a pour objectif d'améliorer l'encadrement des nouvelles constructions et des modifications importantes du cadre bâti afin de préserver l'identité des secteurs résidentiels de l'arrondissement posant un intérêt au niveau architectural et patrimonial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (priorités 7 et 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le présent projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

- Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement : 5 février 2024;
- Consultation publique : 4 mars 2024;
- Adoption du règlement : 8 avril 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-01-17

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement CA29 0139-1 modifiant le règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure et aux branchements de services municipaux

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Règlement CA29 0139-1 modifiant le règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024, aux fins d'actualiser les dispositions relatives au sciage de bordure, à l'élargissement d'entrée charretière, à la construction des ponceaux, à la réfection des bordures et des trottoirs et aux trous dans la bordure et aux branchements de services municipaux

CONTENU**CONTEXTE**

Vu l'indexation des prix pour les travaux de sciage de bordure, le règlement des tarifs pour 2024 doit être mis à jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0305 - Adoption du règlement CA29 0139 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2024

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : 4 mars 2024

Adoption du règlement : 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-02-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 20 mars 2024. Le projet de résolution vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans les zones P-4-278 et H3-4-279 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite aux règlements de zonage CA29 0040 et de lotissement CA29 0041

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de réception de 13 signatures valides de la zone H1-4-277, un avis public pour la tenue d'un registre pour le résolution CA24 29 0032 qui vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans les zones P-4-278 et H3-4-279 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite aux règlements de zonage CA29 0040 et de lotissement CA29 0041 a été publié le 15 mars 2024.

Le registre a été accessible de 9 h à 19 h le 20 mars 2024 au bureau de la mairie de l'arrondissement, située au 13665, boulevard de Pierrefonds

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0295 - Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 130 logements sur une partie du lot 1 841 762, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds et établir les normes qui s'y rattachent - GDD # 1238707018

CA24 29 0032 - Adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans les zones P-4-278 et H3-4-279 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite aux règlements de zonage CA29 0040 et de lotissement CA29 0041.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement doit prendre acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 20 mars 2024 concernant le projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de cinq (5) étages dans les zones P-4-278 et H3-4-279 au 14 700, boulevard de Pierrefonds sur une partie du lot 1 841 762, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite aux règlements de zonage CA29 0040 et de lotissement CA29 0041.

Dans la zone concernée H3-4-279 et de la zone contiguë H1-4-277 le nombre de personnes habiles à voter selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités était de 759 personnes.

87 demandes étaient requises pour qu'un référendum soit tenu.

Lors du registre tenu le 20 mars 2024, 40 demandes de participation valides ont été reçues.

Par conséquent, ladite résolution CA24 29 0032 (PP-2023-003) est réputé approuvée par les personnes habiles à voter.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du mercredi 20 mars 17 h 15 jusqu'au mardi 2 avril 2024 à 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-22

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1238707018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 130 logements sur une partie du lot 1 841 762, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le premier projet de résolution PP-2023-003 adopté le 6 novembre 2023 indiquait que le projet était situé dans la zone communautaire P-4-278.

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 décembre 2023, il a été mentionné :

- Que le projet est situé dans deux zones soient : la zone communautaire P-4-278 et la zone résidentielle H3-4-279 en ce qui concerne une petite partie du lot ayant un accès vers la rue Harry-Worth
- Que le 2^e projet de résolution serait modifié afin d'y inclure la zone résidentielle H3-4-279
- Que le 2^e projet de résolution serait modifié afin d'y inclure une disposition autorisant une opération cadastrale pour la réalisation du projet malgré le fait que le lot est situé dans les zones P-4-278 et H3-4-27 et que les exigences (superficies minimales, dimensions minimales et usages) sont différentes d'une zone à l'autre (article 21 du règlement de lotissement CA29 0041).

La résolution PP-2023-003 qui sera présentée en 2^e lecture inclus toutes les modifications présentées lors de l'assemblée publique de consultation (voir résolution et le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation).

Le rapport de la consultation citoyenne tenue du 30 août au 4 octobre 2022 a également été ajouté aux pièces jointes de ce sommaire addenda puisqu'il n'avait pas été soumis lors de l'adoption du 1er projet de résolution.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 130 logements sur une partie du lot 1 841 762, situé au 14 700 boulevard de Pierrefonds et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamiliale de 5 étages comprenant 130 logements sur une partie du lot 1 841 762. Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040) dont l'usage qui n'est pas autorisé à la grille de spécifications de la zone P-4-278. Le projet est assujetti à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045).

Le terrain est situé dans la zone P-4-278 qui autorise les catégories d'usages « Vente au détail et services (c1) », la catégorie d'usages « Divertissement commercial, hébergement et restauration (c2) », l'usage spécifique «5821 : Établissement avec services de boissons alcoolisées» et les établissements culturels et sportifs ou reliés aux affaires publiques et aux services communautaires (p2d)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité de circulation et sécurité routière - Réunion en visioconférence du 3 août 2023

Lors de la présentation du projet particulier de construction multifamilial sur une partie du terrain du Sportplexe au comité consultatif d'urbanisme le 7 juin, les membres ont demandé que l'étude de circulation soit revue par le comité de circulation et sécurité routière. Les membres aimeraient savoir si les recommandations ont bien été prises en compte par les concepteurs.

La division Urbanisme, permis et inspections précise que l'étude de circulation a été réalisée en 2021 avant la modification du projet original qui prévoyait 7 étages 174 unités. Le projet a été revu à la baisse en 2023, 130 unités sur 5 étages.

Le projet consiste d'un nouveau bâtiment résidentiel de 5 niveaux situé sur le boulevard de Pierrefonds. Il sera donc voisin du centre sportif Sportplexe et du parc

municipal Cyrii-W-Mcdonald. Le terrain se distingue par sa présence dans un quartier principalement résidentiel et par sa facilité d'accès.

L'entrée véhiculaire sur rue est prévue depuis la rue Harry-Worth. Vu que le passage mesure seulement 7,0 m, le propriétaire doit installer une signalisation qui interdit le stationnement en tout temps, de chaque côté de l'entrée, sur sa longueur afin de maintenir l'accès dégagé.

Le rapport recommande d'augmenter la largeur de l'accès au site pour qu'un camion de pompier puisse effectuer des manœuvres de virage vers et depuis la rue Harry-Worth sans empiéter hors de la chaussée (largeur minimale de 7 m requise). Notre planimétrie indique que cet accès mesure déjà 7 m de large et théoriquement, cet accès au Sportplexe devrait déjà être compatible avec les manœuvres des camions d'incendie vu la nature de l'Aréna et ses activités connexes.

Le rapport recommande de déplacer l'accès véhiculaire à la rue Harry-Worth de telle sorte que son axe central soit vis-à-vis de celui de la rue Jolicoeur pour faciliter les manœuvres à l'intersection. Notre planimétrie indique un désaxage mineur et cet ajustement coûteux ne facilitera pas les manœuvres de façon significative.

Un trottoir piétonnier de 1,5 m du côté nord de l'accès véhiculaire jusqu'au trottoir de la rue Harry-Worth rendra le passage plus sécuritaire pour les piétons et encouragera le déplacement actif. Le rapport semble appuyer cette opinion en général, « Prévoir des trottoirs sur le site du projet pour créer un environnement plus accessible et convivial pour les piétons. »

L'accès à la rampe véhiculaire au stationnement souterrain se fait sur la partie Sud-Est du bâtiment. Il ne doit pas y avoir de lien véhiculaire entre la propriété du Sportplexe et celui-ci.

Une série de stationnements est mise à la disposition des usagers devant le bâtiment. Ces espaces sont facilement accessibles à pied à partir de l'entrée principale. La majorité des cases de stationnement sont cependant localisées au sous-sol.

16 Cases de stationnement extérieur estimé (1 mobilité réduite)

128 Cases de stationnement intérieur (2 mobilité réduite) Pour 130 unités.

Les rues Harry-Worth et Jolicoeur sont assez larges (11, 5 m) pour permettre le stationnement des deux côtés de la rue et facilement accueillir un débordement de plus de 100 véhicules. Certains auront tendance à stationner dans la rue pour éviter les frais de stationnement ou s'ils sont propriétaires de plus d'un véhicule, toutefois nous devons maintenir que le stationnement de nuit est interdit sur la voie publique durant la période hivernale.

La zone d'entreposage de collecte des matières résiduelles à l'extrémité de la propriété semble bien suffisante pour les besoins. Toutefois, vu l'emplacement on questionne si les déchets pourront être sortis à la rue Harry-Worth pour la collecte comme selon le règlement, qu'ils soient ramassés par une compagnie de collecte privée ou qu'il obtient un accord avec la collecte de la ville d'effectuer la collecte sur le terrain privé.

Une station de borne de recharge pour véhicules électriques est planifiée sur la rue Harry-Worth qui sera un avantage pour les résidents du secteur.

Plusieurs circuits d'autobus passent à proximité sur le boulevard de Pierrefonds avec arrêts à l'intersection de la rue Harry-Worth et à la rue Esther-Blondin donnant accès facile au transport collectif.

L'installation d'un support à vélo avec abri près de la porte d'entrée principale du

bâtiment encourage le transport actif.

Le rapport mentionne que le site du projet résidentiel aura un accès direct au réseau de sentiers pédestres dans le parc Cyrii-W.-McDonald. Habituellement, les accès aux parcs se font par les voies publiques et on pourrait avoir une situation où le propriétaire du terrain privé pourrait empêcher le passage sur son terrain privé d'une personne désirant accéder au parc public. Ce point a été transmis aux architectes paysagistes de la division Ingénierie et infrastructures pour commentaire.

Vu que le bâtiment sera derrière les unités résidentielles existantes, il sera difficilement repérable à partir de la rue Harry-Worth. Des colonnes ou murets décoratifs pourraient être placées sur le terrain privé de chaque côté de l'accès véhiculaire près de la rue Harry-Worth pour indiquer le nom du projet et l'adresse civique caractérisant clairement que ceci est un accès privé.

Le rapport nous rassure que l'impact du projet sur les conditions de circulation existantes est négligeable. On soumet qu'avec 130 unités, seulement 57 déplacements seront générés par le projet à l'heure de pointe du matin, 65 à l'heure de pointe de l'après-midi et 64 à l'heure de pointe du samedi. Malgré que l'arrondissement a dû mettre en place des mesures d'atténuation de vitesse sur la rue Harry-Worth vu les plaintes de vitesse et débit de circulation excessifs, ce projet s'adapte bien au secteur vu la largeur de la rue Harry-Worth, l'accès au réseaux d'autobus de la STM, sa proximité au boulevards de Pierrefonds et Saint-Jean.

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 7 juin 2023

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les demandes réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser la construction d'un bâtiment multifamilial (H3) de cinq étages comportant 130 unités de logements locatifs aux conditions suivantes :

- Qu'un passage piétonnier reliant la rue Harry-Worth au Sportplexe doit être aménagé afin d'assurer la connectivité et l'accessibilité entre les deux terrains;
- Que l'étude de circulation soit revue par le Comité de signalisation et de sécurité routière.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 20 octobre 2022

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Il s'agit d'un projet particulier de construction (PPCMOI) afin de construire un bâtiment multifamilial de sept étages avec mezzanine.

L'architecte M. Jérôme Cormier, de la firme Cormier Lefebvre Architectes et M. Renaud Harvey, directeur général du Sportplexe, ont rejoint la réunion à 11h15. M. Cormier présente aux membres la démarche de conception du projet.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Les balcons en porte-à-faux s'intègrent difficilement à l'architecture proposée ;
- L'ajout de balcon en alcôve pourrait favoriser l'articulation en façade ;

- Traiter les balcons avec des coloris différents pour donner du rythme ;
- Éviter les grands pans de murs, notamment sur la façade principale ;
- Illustrer sur les plans les garde-corps vitrés qui seront installés sur la toiture ;
- Les garde-corps installés sur la toiture doivent être en retrait par rapport à la façade ;
- Produire une analyse d'impact pour analyser et planifier la gestion des matières résiduelles.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet visant à construire un bâtiment multifamilial de 5 étages comprenant 130 logements locatifs sur une partie du lot 1 841 762.

À titre d'information, le projet a été revu suite à la consultation citoyenne tenue sur la plate-forme *Cocoriko* en 2022, entre autres, afin de réduire le nombre d'étage de 7 à 5 et le nombre de logements de 154 à 130.

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme :

- Secteur d'affectation mixte : «Aires diversifiées comportant une composition variée d'activités et de l'habitation. Plusieurs de ces secteurs recouvrent des aires présentant un potentiel d'intensification du nombre de logements ou du nombre d'emplois.»
- Secteur de densité (18-06), les bâtiments de 1 à 8 étages hors sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen sont autorisés.

Le projet particulier de construction est assujetti à la procédure d'approbation référendaire.

Les dérogations suivantes sont nécessaires à la réalisation du projet de construction:

Aucunes normes n'est prévue à la grille des spécifications de la zone P-4-278 puisque l'usage n'est pas autorisé.

1. l'usage «habitation multifamiliale (h3)»
2. la superficie minimale de terrain
3. la profondeur minimale de terrain
4. la largeur minimale de terrain
5. la structure de bâtiment isolée
6. les marges de recul avant, latérales et arrière
7. la hauteur maximale du bâtiment
8. le rapport logement/bâtiment
9. le rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximum
10. le rapport bâti/terrain (C.E.S.) maximum

Règlement de zonage (CA29 0040)

12. Permettre 20% maximum de revêtement extérieur léger sur chacune des élévations du bâtiment (l'article 341 autorise un maximum de 7 % de revêtement léger)
13. Permettre que la partie couverte extérieure de la rampe d'accès au stationnement intérieur soit situé à 3 mètres de la ligne de terrain arrière (la marge de recul arrière prévue pour le bâtiment est de 11,5 mètres au PPCMOI, la partie couverte de la rampe est cependant située à 3 mètres de la ligne de terrain)
14. De permettre que la bande tampon adjacente à la partie couverte extérieure de la rampe d'accès au stationnement intérieur soit d'une largeur de 3 mètres au lieu de 5 mètres (article 341, 4°)

15. De permettre de réduire le nombre de conteneurs et de bacs requis pour la gestion des matières résiduelles à l'aide d'un compacteur tel que proposé dans la «Note technique» daté du 18 octobre 2023 du consultant *Strazer* (Bien que le local d'entreposage des déchets proposé est conforme à l'article 142, 5°, il n'est pas permis de réduire le nombre de conteneurs requis lorsqu'un compacteur est utilisé.

JUSTIFICATION

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine;
- 5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations;
- 6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation;
- 7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- 8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet;
- 9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu.
- 10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation citoyenne – Plateforme Cocoriko : 30 août 2022 au 4 octobre 2022

Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 7 juin 2023

Recommandation comité de circulation et sécurité routière: 3 août 2023

Adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 6 novembre 2023

Affichage sur le terrain et avis public : novembre 2023
Assemblée publique de consultation : 4 décembre 2023
Adoption du 2^e projet de résolution : janvier 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : janvier-février 2024
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mars 2024
Certificat de conformité : avril-mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).<

Le sommaire décisionnel est signée par monsieur Stéphane Quesnel, chef de division urbanisme, permis et inspections, agissant comme directeur de la Direction Développement du territoire et études techniques substituée, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du lundi 11 septembre au vendredi 29 septembre 2023 inclusivement.

La recommandation est signée par monsieur Jean-François Duliepre, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 15 septembre 12 h 30 au lundi 25 septembre 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-09-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003326103 visant à permettre dans la zone H1-3-126 pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 347 496, situé à l'adresse 5034, rue Coursol, une marge arrière de 4,06 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 41 098, préparé par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt, daté du 29 janvier 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003326103 visant à permettre dans la zone H1-3-126 pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 347 496, situé à l'adresse 5034, rue Coursol, une marge arrière de 4,06 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 41 098, préparé par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt, daté du 29 janvier 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge arrière de 4,06 m au lieu du 7 m minimum tel que requis à la grille des spécifications H1-3-126 du règlement de zonage CA29 0040, pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, le tout tel que montré au plan d'implantation, minute 41 098, préparé par Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 29 janvier 2024.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003326103 visant à permettre dans la zone H1-3-126 pour un agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, lot 1 347 496, situé à l'adresse 5034, rue Coursol:

- une marge arrière de 4,06 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis,

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 41 098, préparé par l'arpenteur-géomètre, Éric Denicourt, daté du 29 janvier 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 mars 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-18

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Demande de dérogation mineure 3003340458 visant à permettre dans la zone H1-6-353 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 170 568, situé à l'adresse 12 433, rue Breault, une marge latérale de 1,95 m au lieu du minimum requis de 2 m, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 161, préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 10 novembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003340458 visant à permettre dans la zone H1-6-353 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 170 568, situé à l'adresse 12 433, rue Breault, une marge latérale de 1,95 m au lieu du minimum requis de 2 m, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 161, préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 10 novembre 2023

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande dérogation mineure visant à permettre une marge latérale de 1,95 m au lieu de 2 m minimum tel que requis à la grille des spécification H1-6-353 au règlement de zonage CA29 0040. Le tout tel que montré sur le certificat de localisation, minute 161 préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 10 novembre 2023.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003340458 visant à permettre dans la zone H1-6-353 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 170 568, situé à l'adresse 12 433, rue Breault,

- une marge latérale de 2,59 m au lieu du minimum requis de 3 m,

tel que montré sur le certificat de localisation, minute 161, préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 10 novembre 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 mars 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-18

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003342754 visant à permettre dans la zone H2-5-320 pour un bâtiment bifamilial isolé existant, lot 1 368 159, situé à l'adresse 13 700, boulevard Gouin Ouest, une marge latérale de 2,59 m au lieu du minimum requis de 3 m, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 10, préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 29 mars 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003342754 visant à permettre dans la zone H2-5-320 pour un bâtiment bifamilial isolé existant, lot 1 368 159, situé à l'adresse 13 700, boulevard Gouin Ouest, une marge latérale de 2,59 m au lieu du minimum requis de 3 m, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 10, préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 29 mars 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre une marge latérale de 2,59 m au lieu de 3 m, tel que requis à la grille des spécifications H2-5-320 du règlement de zonage CA29 0040, le tout tel que montré au certificat de localisation, minute 10, préparé par Konan Placide Yao, arpenteur-géomètre, daté du 29 mars 2023.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003342754 visant à permettre dans la zone H2-5-320, pour un bâtiment bifamilial isolé existant, lot 1 368 159, situé à l'adresse 13 700, boulevard Gouin Ouest,

- une marge latérale de 2,59 m au lieu du 3 m minimum, tel que requis,

tel que montré sur le certificat de localisation, minute 10, préparé par l'arpenteur-géomètre, Konan Placide Yao, daté du 29 mars 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 mars 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-18

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

- Que la végétation existante le long de la ligne arrière de terrain soit conservée;
- Que des bollards soient ajoutés à l'aménagement de la cour extérieure des maternelles adossée à la zone commerciale;
- Qu'un brigadier scolaire soit présent aux heures d'arrivées et de sorties des élèves afin d'assurer leur sécurité;
- Qu'une case de stationnement pour personne à mobilité réduite soit fournie sur le site de l'école.

Signé par Stéphane BEAUDOIN Le 2024-03-26 16:28

Signataire :

Stéphane BEAUDOIN

directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION**Dossier # :1245300007****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Demande de dérogation mineure 3003339105 visant à permettre dans la zone P-7-439 pour un agrandissement d'un bâtiment institutionnel d'enseignement primaire existant en cour arrière prévu pour quatre classes de maternelle et six autres classes, lot 1 389 148, situé à l'adresse 106, rue Cartier, une marge arrière de 4,7 m au lieu du minimum requis de 7,6 m, un pourcentage de maçonnerie de 20% au lieu du minimum requis de 80%, un pourcentage de fibrociment de plus de 20% au lieu du maximum requis de 20 %, un coefficient d'emprise au sol de 0,35 au lieu du maximum requis de 0,30, aucune case de de stationnement au lieu d'un minimum de 21 cases tel que requis pour l'agrandissement en cour arrière de l'école, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 15 045, préparé par l'arpenteur-géomètre, Denis Ayotte, daté du 28 février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003339105 visant à permettre dans la zone P-7-439 pour un agrandissement d'un bâtiment institutionnel d'enseignement primaire existant en cour arrière prévu pour quatre classes de maternelle et six autres classes, lot 1 389 148, situé aux adresses 106, rue Cartier, une marge arrière de 4,7 m au lieu du minimum requis de 7,6 m, un pourcentage de maçonnerie de 20% au lieu du minimum requis de 80%, un pourcentage de fibrociment de plus de 20% au lieu du maximum requis de 20 %, un coefficient d'emprise au sol de 0,35 au lieu du maximum requis de 0,30, aucune case de de stationnement au lieu d'un minimum de 21 cases tel que requis pour l'agrandissement en cour arrière de l'école, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 15 045, préparé par l'arpenteur-géomètre, Denis Ayotte, daté du 28 février 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que la capacité de l'école prévue du nombre d'élèves particulièrement ceux fréquentant les classes de maternelle;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la

demande de dérogation mineure visant à permettre :

- Une marge arrière de 4,7 m au lieu du 7,6 m tel que requis,
- Un pourcentage de maçonnerie de 20% au lieu de 80 % minimum tel que requis,
- Un pourcentage de fibrociment de plus de 20 % au lieu de 20% maximum tel que requis,
- Un coefficient d'emprise au sol de 0,35 au lieu du 0,30 maximum tel que requis,
- Aucune case de stationnement au lieu d'un minimum de 21 cases tel que requis, pour l'agrandissement en cour arrière de l'école tel que montré sur le plan d'implantation, minute 15 045 préparé par l'arpenteur-géomètre, Denis Ayotte, daté du 28 février 2024;

Selon les conditions suivantes :

- Que la végétation existante le long de la ligne arrière de terrain soit conservée;
- Que des bollards soient ajoutées à l'aménagement de la cour extérieur des maternelles adossée à la zone commerciale;
- Qu'un brigadier scolaire soit présent aux heures d'arrivées et de sorties des élèves afin d'assurer leur sécurité;
- Qu'une case de stationnement pour personne à mobilité réduite soit fournie sur le site de l'école.

Recommandée à la majorité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003339105 visant à permettre dans la zone P-7-439 pour un agrandissement d'un bâtiment institutionnel d'enseignement primaire existant en cour arrière prévu pour des quatres classes de maternelles et six autres classes, lot 1 389 148, situé aux adresses 106, rue Cartier:

- une marge arrière de 4,7 m au lieu du 7,6 m tel que requis, un pourcentage de maçonnerie de 20% au lieu du 80% minimum tel que requis, un pourcentage de fibrociment de plus de 20% au lieu du 20% maximum tel que requis, un coefficient d'emprise au sol de 0,35 au lieu du 0,30 maximum tel que requis, aucune case de stationnement au lieu de 21 cases de stationnement tel que requis pour l'agrandissement en cour arrière de l'école,

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 15 045, préparé par l'arpenteur-géomètre, Denis Ayotte, daté du 28 février 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 6 mars 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 8 avril 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du mercredi 20 mars 17 h 15 jusqu'au mardi 2 avril 2024 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2024-03-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY

Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1245453001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, le projet de subdivision du lot 4 105 568 pour créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été déposée pour la subdivision d'un lot bâti afin de créer deux lots supplémentaires. Situé sur le tracé historique du boulevard Gouin, le projet de lotissement est assujéti au PIIA parcours riverain. Localisé à l'entrée de l'arrondissement, sur le côté sud du boulevard Gouin, entre l'autoroute 13 et la rue Wilfrid, le lot 4 105 568 est de forme irrégulière s'apparentant à un triangle.

Il a une superficie de 2 348,6 m² et un frontage de 83,58 m donnant sur le boulevard Gouin. Le premier tier du lot, soit la pointe avant, est couverte d'arbres matures. Au centre et vers l'arrière du lot, sont implantés un bâtiment résidentiel unifamilial, un garage triple détaché et une piscine creusée. Le lot adjacent (à l'est) est situé dans la zone C-8-486 ; qui autorise spécifiquement l'usage commercial : Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin. Bien que le commerce ne soit plus en opération un garage et de la machinerie sont encore présents à ce jour.

Le lot concerné est à proximité de grandes propriétés institutionnelles d'intérêt patrimonial et à proximité du Parc-nature du Bois-de-Liesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

na

DESCRIPTION

Subdiviser le lot 4 105 568 afin de créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316 tel que montré au plan cadastral parcellaire préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, dossier 41001 sous la minute 26644 et daté du 28 août 2023.

Le dossier présente également une proposition d'implantation montrant deux nouveaux bâtiments projetés sur les lots 6 266 314 et 6 266 316 tout en maintenant les bâtiments existants situés au 9454 boulevard Gouin. Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, dossier 41649 minute 27074 daté du 17 janvier 2024.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - réunion en visioconférence du mardi 6 février 2024

Considérant que le lot 4 105 568 est situé dans la zone 3 « parcours riverain » selon l'annexe A du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de subdivision du lot 4 105 568 en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042 puisque :

- Le critère « la largeur générale des terrains du tronçon de route du parcours riverain où le projet se trouve devrait être respectée » et l'objectif « maintenir la qualité de la valeur d'ensemble du milieu » ne sont pas respectés.

Refusée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un refus d'une demande de subdivision d'un lot qui ne respecte pas les objectifs et critères du Règlements CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, l'agrandissement en cour arrière du bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 5034, rue Coursol – lot 1 368 159 du cadastre du Québec - District Cap-Saint-Jacques

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003321813) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5034, rue Coursol.

Par cette demande, le requérant souhaite convertir une partie de la galerie couverte arrière en pièce habitable.

L'immeuble étant situé en bordure de la rivière des prairies, les travaux sont assujettis aux dispositions du règlement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro CA29 0042 (PIIA), Chapitre 5: section 7 « terrains riverains » art. 82.4 à 82.6

En vertu de l'article 16 du même règlement, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

PIIA CA29 0042 Art. 82.6

Objectif

Maintenir ou créer une percée visuelle à partir de la voie publique vers un plan ou un cours d'eau tout en maintenant le caractère végétal des terrains et des berges.

Critères

L'implantation et la hauteur d'un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment, d'un mur, d'une haie et d'une clôture devraient être établies de manière à permettre des vues entre les bâtiments ou au-dessus de ces mur, haie et clôture sur les plans d'eau et à mettre en valeur les vues exceptionnelles sur un élément significatif du paysage tel qu'une île, des rapides, une montagne, un clocher, en tenant compte de la végétation et des niveaux de terrain existants et projetés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

na

DESCRIPTION

Agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé en cour arrière par la transformation de la galerie couverte arrière en pièce habitable. Le tout tel que montré aux plans réalisés par Conception Yves Bergeron Inc., datés du 17 janvier 2024 dossier 419-22. Les ouvertures existantes seront remplacées par des fenêtres de la marque Solaris et le matériau accent pour compléter l'enveloppe du bâtiment sera du canexel taupe tel que celui déjà présent sur le bâtiment.

L'implantation du bâtiment n'est pas modifiée puisque la galerie existante repose déjà sur des fondations continues en béton le tout tel qu'approuvé au permis de construction 3000438303-15 et illustré au certificat de localisation signé et scellé par Eric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 29 janvier 2024, dossier 33188, minute 41098.

Les travaux sont sujets à l'approbation de la demande de dérogation mineure (dossier 1245300003) afin de permettre une marge arrière à un bâtiment principal de 4,06 m au lieu de 7 m minimum tel qu'exigé selon la grille des spécifications H1-3-126 du règlement de zonage CA29 0040.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1245453004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, situé au 21 138, boulevard Gouin (adresse projetée) – lot 1 977 251 du cadastre du Québec - District Cap-Saint-Jacques.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (3003316640) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, situé sur le lot 1 977 251 portant le numéro civique projeté 21 138, boulevard Gouin.

L'immeuble étant identifié aux annexes A (zone 3), B et E du règlement CA29 0042 (PIIA), les travaux sont assujettis aux dispositions du Chapitre 4, section 8.1 « écoterritoires » Chapitre 5: section 2 « parcours riverain » et section 6 « secteurs d'intérêt archéologique »

En vertu de l'article 16 du même règlement, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Résolution: CA23 29 0212 - Séance ordinaire du lundi 7 août 2023**

QUE, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 7 juin 2023, le conseil autorise quant à l'élément suivant la demande de dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement visant à permettre dans la zone H1-2-103-2, pour une construction résidentielle unifamiliale de deux étages : un coefficient d'occupation du sol (C.O.S.) de 0,17 au lieu du minimum requis de 0,25

Ceci pour le 21 138, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 977 251

DESCRIPTION

Construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages selon les plans de Conception Yves Bergeron inc. Dossier 180-23 daté du 28 février 2024 sur le lot 1 977 251

du cadastre du Québec. L'aménagement paysager sera réalisé selon les plans de Richard Belisle, architecte paysagiste, dossier 2023-176, daté du 21 septembre 2023.

JUSTIFICATION

Comité d'architecture : Réunion en présentiel du mardi 12 décembre 2023

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le comité apprécie la proposition d'implantation, le gabarit du bâtiment, l'orientation de la porte de garage en façade latérale ainsi que le choix de maçonnerie.
- L'utilisation d'un revêtement métallique devrait être privilégié pour la toiture et le traitement architectural de l'entrée devrait être amélioré.

Le comité reconnaît que le projet proposé se situe dans un site d'exception, conséquemment, le style architectural devrait davantage refléter cette situation.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus

Comité d'architecture : Réunion en visioconférence du jeudi 22 février 2024

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le style architectural n'a pas été revu et donc, l'intégration au site n'est pas améliorée.
- L'architecture proposée devrait tirer profit de la particularité du terrain en proposant des jeux dans la volumétrie et des plans de façade différenciés.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus

Comité Consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé.

Les membres demandent également que le petit toit au dessus de la fenêtre de l'étage soit retiré et qu'une attention particulière soit apportée à l'aménagement de l'allée d'accès afin de maintenir la sécurité des usagers de la route. Notamment par la limitation de la végétation à l'intersection de la route et de l'allée d'accès et par l'installation une enseigne indiquant la présence d'une entrée cachée.

Recommandée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et

Le : 2024-03-15

inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, le regroupement des lots 1 388 869 et 1 388 871 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

L'opération cadastrale est assujettie au règlement CA29 0042 puisque les lots sont situés dans la zone 3 «parcours riverain» selon l'annexe A du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042. Le regroupement des lots 1 388 869 et 1 388 871 en un seul lot distinct est requis afin de permettre un projet de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Il est proposé de regrouper les lots 1 388 869 et 1 388 871 en un seul lot distinct selon le plan de cadastre préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre, en date du 22 novembre 2023, minute 5990. Ce regroupement de lots permettra la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la fusion des lots 1 388 869 et 1 388 871.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement de l'école Charles-Perrault, au 106, rue Cartier, sur le lot 1 389 148 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant un agrandissement de l'école Charles-Perrault. Cet agrandissement de deux étages est situé dans la cour arrière sur lot 1 389 148. Dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040), le requérant a soumis une demande de dérogation mineure.

Le terrain est situé dans la zone P-7-439 qui autorise, entre autres, l'usage « 681: École maternelle, enseignement primaire et secondaire ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Il est proposé de construire un agrandissement de deux étages dans la cour arrière de l'école Charles-Perrault. Cet agrandissement sera implanté tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Denis Ayotte, sous la minute 15 045 de son greffe, en date du 28 février 2024. Il sera construit selon les plans dessinés par A. Mitza du groupe Falardeau en date du 27 février 2024.

L'agrandissement sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtement de maçonnerie de brique d'argile, SUNDANCE SMOOTH IRONSPOT série "Architecturale", modulaire, de Canada
- Porte et fenêtre en aluminium couleur "Minerai de fer" 5P6 de GENTEK
- Revêtement de fibrociment en lattes horizontales, collection "Hardieplank", smooth, couleur "Aged Pewter" de James Hardie
- Marquise en panneau de fibrociment, collection "HardiePanel", de James Hardie, couleur "Rubis 2001-10" de Benjamin Moore, ou, Panneau d'aluminium même couleur que la marquise existante

- Revêtement en panneau de fibrociment, collection "HardiePanel", de James Hardie, couleur "Rivière Azurée 822" de Benjamin Moore
- Revêtement en panneau de fibrociment, collection "HardiePanel", de James Hardie, couleur "Sablé CSP-970" de Benjamin Moore
- Revêtement en panneau de fibrociment, collection "HardiePanel", de James Hardie, couleur "Moment Fugace 1563" de Benjamin Moore
- Panneau de fibrociment, collection "HardiePanel", couleur "Iron Gray" de James Hardie, ou, Panneau d'aluminium couleur "Minerai de fer" 5P6 de GENTEK
- Revêtement de fibrociment en lattes horizontales, collection "Hardieplank", smooth, couleur "Blanc Arctique" de James Hardie.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un agrandissement de deux étages dans la cour arrière de l'école.

Recommandée à la majorité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 22 février 2024

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont un agrandissement sur 2 étages dans la cour arrière. Les matériaux proposés sont un revêtement de maçonnerie de brique d'argile de couleur beige similaire à la brique existante sur l'école ainsi que des panneaux de fibrociment de sept couleurs différentes formant un échiquier.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Préoccupation des membres quant à la durabilité à long terme du fibrociment (robustesse face aux coups qu'il pourrait recevoir et les couleurs qui pourraient s'estompées avec le temps ;
- Réduire le nombre de couleurs proposées de l'échiquier ou revoir le design en traitant les couleurs en bandeaux avec comme point focal la marquise rouge ;
- Les membres se questionnent par rapport au mur de rayonnement afin de savoir comment seront traités les dispositifs d'obturations ;
- Les membres se questionnent à savoir si des exigences en terme de sécurité sont requises pour l'aménagement des nouvelles cours extérieures pour les maternelles (ajout de bollards par exemple).

Recommandation favorable avec modifications.

Des plans révisés réduisant le nombre de couleur du design en échiquier ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 6 mars 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL

Le : 2024-03-19

conseiller(-ere) en aménagement

c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 logements sur les lots 1 388 869 et 1 388 871 dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages comportant 15 logements. Il sera construit selon les plans de Rayside Labossière architectes datés de février 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Brique d'argile, couleur blanche
- Brique d'argile, couleur rouge
- Revêtement métallique, couleur sauge

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 6 mars 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-03-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 1er février 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 1er février 2024. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Stefan KOPCZYNSKI
c/d - ingénierie et infrastructures (arr.
pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 mars 2024

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 mars 2024

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

na

DESCRIPTION

na

JUSTIFICATION

na

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-03-19

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques